



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 3 mai 2017 — Vol. 44 N° 252**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
**[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

## Débats de l'Assemblée nationale

Le mercredi 3 mai 2017 — Vol. 44 N° 252

### Table des matières

#### Affaires courantes

Déclarations de députés	16055
Souligner le 30e anniversaire du Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec	
M. Luc Fortin	16055
Rendre hommage à M. Jacques Boissonneault, ex-P.D.G. du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue	
M. François Gendron	16055
Féliciter les lauréates du gala Mauriciennes d'influence	
M. Jean-Denis Girard	16055
Rendre hommage à M. André Boulet, lauréat d'un prix Hommage bénévolat-Québec	
Mme Claire Samson	16056
Souligner la visite à l'Assemblée nationale d'étudiants de Kangiqsujuaq	
M. Jean Boucher	16056
Souligner le 20e anniversaire de la Fondation Marie-Ève-Saulnier	
Mme Martine Ouellet	16056
Féliciter la Maison des jeunes de LaSalle pour le soutien apporté aux jeunes	
M. Robert Poëti	16056
Rendre hommage à Mme Chantal Mallen pour son engagement dans les arts et la culture à Saint-Placide	
Mme Sylvie D'Amours	16057
Souligner le 50e anniversaire de l'Institut de recherches cliniques de Montréal	
Mme Dominique Anglade	16057
Souligner le 100e anniversaire de Mme Cécile Caron Bourget	
M. Stéphane Bergeron	16057
Dépôt de documents	16058
Nouvel horaire de l'étude des crédits 2017-2018	16058
Dépôt de pétitions	16060
Compenser financièrement les étudiants effectuant des stages de prise en charge en enseignement	16060
Rehausser le financement du Camp de vacances familiales Valleyfield inc. et trouver une solution au problème lié à sa situation géographique	16060
Faciliter l'accès aux services offerts aux enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme et augmenter leur financement	16061
Questions et réponses orales	16061
Accès aux soins de première ligne	
M. Jean-François Lisée	16061
M. Philippe Couillard	16061
M. Jean-François Lisée	16062
M. Philippe Couillard	16062
M. Jean-François Lisée	16062
M. Philippe Couillard	16062
M. Jean-François Lisée	16062
M. Gaétan Barrette	16063
Présumé lien entre le financement du Parti libéral et l'attribution de privilèges	
M. Pascal Bérubé	16063
M. Martin Coiteux	16063
M. Pascal Bérubé	16064
M. Martin Coiteux	16064
M. Pascal Bérubé	16064
M. Martin Coiteux	16064

## Table des matières (suite)

Présumé lien entre le financement du Parti libéral et l'attribution de contrats publics	16065
M. François Legault	16065
M. Philippe Couillard	16065
M. François Legault	16065
M. Philippe Couillard	16065
M. François Legault	16066
M. Philippe Couillard	16066
Présumées accusations criminelles concernant des élus libéraux	
Mme Nathalie Roy	16066
M. Martin Coiteux	16066
Mme Nathalie Roy	16067
M. Martin Coiteux	16067
Mme Nathalie Roy	16067
M. Martin Coiteux	16067
Mode de nomination des hauts fonctionnaires	
M. Éric Caire	16067
M. Martin Coiteux	16068
M. Éric Caire	16068
M. Martin Coiteux	16068
M. Éric Caire	16068
M. Martin Coiteux	16068
Présomption d'ingérence politique dans des enquêtes criminelles	
Mme Véronique Hivon	16069
Mme Stéphanie Vallée	16069
Mme Véronique Hivon	16069
Mme Stéphanie Vallée	16069
Mme Véronique Hivon	16069
Mme Stéphanie Vallée	16070
Présumé lien entre le financement du Parti libéral et certaines nominations dans la fonction publique	
Mme Manon Massé	16070
M. Martin Coiteux	16070
Mme Manon Massé	16070
M. Martin Coiteux	16071
Mme Manon Massé	16071
M. Martin Coiteux	16071
Résultats scolaires des élèves en difficulté	
M. Jean-François Roberge	16071
M. Sébastien Proulx	16072
M. Jean-François Roberge	16072
M. Sébastien Proulx	16072
M. Jean-François Roberge	16072
M. Sébastien Proulx	16072
Gestion des barrages d'Hydro-Québec dans le contexte des inondations en Mauricie	
M. Sylvain Rochon	16073
M. Jean-Marc Fournier	16073
Avenir du pont de Québec	
Mme Agnès Maltais	16073
M. François Blais	16073
Motions sans préavis	16074
Souligner le 20 <sup>e</sup> anniversaire de la politique familiale du Québec et du réseau des centres de la petite enfance	16074
Mise aux voix	16074
Souligner le Mois de l'arbre et des forêts	16074
Mise aux voix	16074
Modifier la composition de certaines commissions parlementaires	16075
Mise aux voix	16075

## Table des matières (suite)

Avis touchant les travaux des commissions	16075
<b>Ajournement</b>	16076



Le mercredi 3 mai 2017 — Vol. 44 N° 252

*(Neuf heures quarante minutes)*

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Alors, chers collègues, je vous souhaite une très bonne séance. Veuillez vous asseoir.

**Affaires courantes****Déclarations de députés**

Nous en sommes à la rubrique de la déclaration des députés. Et je cède la parole à M. le député de Sherbrooke.

**Souligner le 30e anniversaire du Festival des harmonies  
et orchestres symphoniques du Québec****M. Luc Fortin**

**M. Fortin (Sherbrooke) :** Merci beaucoup, M. le Président. J'aimerais aujourd'hui souligner la tenue du Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec 2017 qui se déroulera pour une 30e année consécutive sur le campus de l'Université de Sherbrooke.

Du 18 au 21 mai prochain, plus de 8 000 musiciens provenant de partout au Québec seront réunis à Sherbrooke dans le cadre du plus grand rassemblement musical du Canada. Durant ces quatre jours, près de 300 prestations musicales seront présentées, allant des harmonies aux ensembles vocaux en passant par les orchestres symphoniques, sans oublier le concert St.Louis Blues, un hommage au célèbre musicien Louis Armstrong.

En tant que député de Sherbrooke et ministre responsable de la région de l'Estrie mais surtout à titre de président d'honneur de l'événement, je tiens à féliciter les organisateurs ainsi que les nombreux bénévoles impliqués pour leur grand dévouement et j'invite tous les membres de cette Assemblée à venir à Sherbrooke assister en grand nombre à cet événement grandiose. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Alors, merci à vous, M. le député de Sherbrooke. Je cède maintenant la parole à M. le député d'Abitibi-Ouest et vice-président de l'Assemblée nationale pour sa déclaration.

**Rendre hommage à M. Jacques Boissonneault, ex-P.D.G. du Centre intégré  
de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue****M. François Gendron**

**M. Gendron :** Alors, merci, M. le Président. Le 3 avril dernier, on annonçait le départ regretté du président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Jacques Boissonneault. Cette nouvelle attriste la communauté régionale, car M. Boissonneault était un homme de très grande valeur, qui avait comme objectif d'offrir des soins de santé de qualité à la grandeur de notre territoire.

Aujourd'hui, je tiens à lui rendre hommage car il a fait un travail remarquable au cours des dernières années. Jacques a d'abord dirigé l'agence régionale de la santé et des services sociaux avant de présider avec doigté la délicate opération des établissements de santé en région. M. Boissonneault était à la barre du navire lors de la tempête. Il a su gagner la confiance et le respect des acteurs du milieu. Il a défendu notre modèle régional et respecté ses particularités tout en épargnant au maximum la population et la clientèle vulnérable.

À titre de député d'Abitibi-Ouest, je lui exprime ma plus grande et sincère gratitude pour le travail accompli et je lui souhaite de se réaliser pleinement dans la suite de sa carrière. Merci, Jacques, pour le bon travail. Bonne chance!

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Merci à vous, M. le député d'Abitibi-Ouest. M. le député de Trois-Rivières, à vous la parole.

**Féliciter les lauréates du gala Mauriciennes d'influence****M. Jean-Denis Girard**

**M. Girard :** Merci, M. le Président. Vendredi dernier, ce fut un immense privilège pour moi de rendre hommage à des femmes d'exception dans le cadre du gala Mauriciennes d'influence 2017, des femmes engagées dans le développement de leurs communautés depuis plusieurs années, des femmes travaillant jour après jour afin de permettre à d'autres femmes de rayonner dans la sphère publique.

Ce sont huit lauréates qui se sont démarquées lors de cet événement qui fut un grand succès. Bravo à toutes ces femmes finalistes ou lauréates venant de différents milieux et qui font la fierté de notre région! Je salue également le travail de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie ainsi que du Regroupement des amazones d'Afrique et du Monde, qui ont poussé notre réflexion sur la condition féminine avec, comme thème, *Femmes du monde, femmes d'ici*.

Je désire donc féliciter toutes ces femmes d'ici qui font une différence pour les femmes du monde. N'oubliez jamais que vous êtes des femmes remarquables et des piliers essentiels au développement de la Mauricie. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Merci à vous, M. le député de Trois-Rivières. Mme la députée d'Iberville, à vous la parole.

**Rendre hommage à M. André Boulet, lauréat  
d'un prix Hommage bénévolat-Québec**

**Mme Claire Samson**

**Mme Samson :** Merci, M. le Président. Je tiens à souligner aujourd'hui le superbe travail réalisé par M. André Boulet, coordonnateur de l'action bénévole d'Iberville. M. Boulet, secondé par deux étudiants en travail social du cégep de Saint-Jean, Vichy Fournier et Alexandre Dufort-Frève, a mis sur pied le projet Jeunes bénévoles visant à éveiller la conscience et la sensibilité des jeunes de 14 et 15 ans à différentes expériences de bénévolat. Les jeunes qui ont participé au projet ont connu un grand sentiment d'accomplissement en plus d'apprendre le don de soi pour ceux qui sont dans le besoin ou socialement isolés. Ce projet a aussi connu un énorme succès auprès des différents organismes de la région qui ont eu l'ouverture d'esprit d'accueillir, dans leurs milieux, nos adolescents bénévoles. Cette magnifique initiative a été soulignée de belle façon, d'ailleurs, la semaine dernière, lors de la cérémonie de remise du prix Hommage bénévolat-Québec. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Alors, merci à vous, Mme la députée d'Iberville. M. le député d'Ungava, pour votre déclaration.

**Souligner la visite à l'Assemblée nationale d'étudiants de Kangiqsujuaq**

**M. Jean Boucher**

**M. Boucher :** M. le Président, chers collègues, «ullaakut», bonjour, bon matin.

Today, I would like to take this opportunity to salute some visitors from the northern village of Kangiqsujuaq. 15 young students are here today with us this morning. C'est avec leur professeur, Yves Germain, qui leur a organisé tout un voyage dans le Sud — puis, quand je parle du Sud, je ne parle pas des Bahamas, M. le Président, mais bien ici, le sud de la province. Ils ont quitté le pays des ours polaires pour venir nous voir. Ils ont eu la chance de visiter Montréal, d'assister à une partie des Canadiens. Aujourd'hui, ils sont à l'Assemblée nationale et ils iront jusqu'à Tadoussac au cours des prochains jours. Malgré un horaire très chargé, je les remercie grandement d'être passés nous voir ici, dans la Vieille Capitale, et de prendre du temps pour venir visiter l'Assemblée nationale.

C'est un réel plaisir de vous accueillir dans nos bureaux. Je vous souhaite une excellente fin de voyage. Bon retour à la maison! «Nakurmiik», merci.

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Merci à vous, M. le député d'Ungava. Mme la députée de Vachon, à vous la parole.

**Souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation Marie-Ève-Saulnier**

**Mme Martine Ouellet**

**Mme Ouellet :** Merci, M. le Président. Il y a des gens qui ont la force de créer l'extraordinaire à travers l'adversité. C'est avec résilience que Mme Linda Saulnier a créé la Fondation Marie-Ève-Saulnier, en mémoire de sa fille Marie-Ève, qui a perdu son combat contre le cancer à l'âge de 12 ans.

La fondation célèbre ses 20 ans le 21 mai prochain. Ça prend du courage pour créer une fondation qui aide financièrement les familles qui font face au cancer d'un enfant. Heureusement qu'il y a des personnes fortes pour faire vivre un tel organisme. La Fondation Marie-Ève-Saulnier fournit des bons d'épicerie, des bons d'essence, des cartes de stationnement, tout ce qu'il faut pour alléger le fardeau des parents, pour qu'ils puissent s'occuper de ce qui compte vraiment.

Merci à Mme Linda Langlois-Saulnier, directrice, à Mme Marie Eykel, présidente, ainsi qu'à toute l'équipe de la fondation pour votre travail auprès des familles devant faire face à la maladie d'un enfant. Vous faites honneur à la mémoire de Marie-Ève et au courage des enfants.

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Merci à vous, Mme la députée de Vachon. M. le député de Marguerite-Bourgeoys, je vous cède la parole pour votre déclaration.

**Féliciter la Maison des jeunes de LaSalle pour le soutien apporté aux jeunes**

**M. Robert Poëti**

**M. Poëti :** Merci, M. le Président. Je souhaite féliciter la Maison des jeunes de LaSalle pour ses initiatives auprès de la population des 12-17 ans par le biais d'activités sportives, culturelles, entrepreneuriales, en vue d'améliorer leur

qualité de vie. Le directeur, M. Sébastien Babeux, et son équipe ont de quoi être fiers puisqu'à chaque année ils sensibilisent les jeunes aux valeurs positives de solidarité, d'autonomie, d'égalité et de partage. On y retrouve également une équipe d'intervention qui offre du soutien aux jeunes qui font face à différents problèmes personnels.

Félicitations aux membres du conseil d'administration, aux membres du personnel, à tous les jeunes impliqués dans cet organisme à but non lucratif! Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Alors, merci à vous, M. le député de Marguerite-Bourgeoys. Mme la députée de Mirabel, je vous cède la parole.

#### **Rendre hommage à Mme Chantal Mallen pour son engagement dans les arts et la culture à Saint-Placide**

**Mme Sylvie D'Amours**

**Mme D'Amours :** Merci, M. le Président. Aujourd'hui, j'aimerais souligner le dynamisme culturel et social qui ne cesse de grandir dans la magnifique municipalité de Saint-Placide. Ce développement collectif est dû, en grande partie, aux activités de la Société Arts et culture et à sa présidente, Mme Chantal Mallen. En effet, depuis maintenant 20 ans, Mme Mallen est une citoyenne dévouée, une bénévole hors pair qui s'occupe de la société et, du même coup, de l'offre culturelle à Saint-Placide.

Cette année encore, plusieurs événements seront organisés pour le bonheur de tous et chacun, notamment en raison du travail de Mme Chantal Mallen, que l'on doit remercier ardemment. Au nom de votre collectivité, je vous dis bravo, Mme Mallen, pour votre travail, et longue vie à la Société Arts et culture de Saint-Placide! Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Merci à vous, Mme la députée de Mirabel. Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne, à vous la parole.

#### **Souligner le 50e anniversaire de l'Institut de recherches cliniques de Montréal**

**Mme Dominique Anglade**

**Mme Anglade :** Bonjour, M. le Président. Je tiens à souligner aujourd'hui, en cette Chambre, le 50e anniversaire de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, l'IRCM. Créé en vertu d'une loi de l'Assemblée nationale, l'IRCM effectue de la recherche biomédicale fondamentale et clinique, en plus de former une relève scientifique de haut niveau. Innovateur et reconnu dans le monde entier, l'IRCM est un véritable fleuron du Québec. Fondé par l'éminent Dr Jacques Genest, l'IRCM est à l'origine de grandes découvertes biomédicales dans plusieurs domaines, dont celui de l'hypertension, du cholestérol, du diabète, du VIH, du cancer et de plusieurs autres maladies.

Toujours à l'affût de projets innovateurs tels que la création de son nouveau centre de recherche sur les maladies rares et génétiques chez l'adulte, avec la collaboration du CHUM et du Regroupement québécois des maladies orphelines, ainsi que de son pipeline de production de biomarqueurs, l'IRCM démontre l'importance d'investir dans la recherche scientifique et la nécessité d'appuyer ses chercheurs. Longue vie à l'IRCM!

• (9 h 50) •

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Merci à vous, Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne. M. le député de Verchères, à vous la parole pour votre déclaration.

#### **Souligner le 100e anniversaire de Mme Cécile Caron Bourget**

**M. Stéphane Bergeron**

**M. Bergeron :** Merci, M. le Président. Un anniversaire de naissance constitue une occasion de vivre d'agréables moments entourés de ses proches, mais aussi de faire le point sur le chemin parcouru et les défis à venir. Dans le cas de Mme Cécile Caron, c'est toute une étape qui vient d'être franchie, alors qu'une 100e bougie a été ajoutée à son gâteau d'anniversaire! Née pendant le premier conflit mondial, elle aura été témoin de nombreux changements et événements. Quand on pense que le peuple québécois compte quelque 400 ans d'existence, c'est dire que Mme Caron aura vécu presque le quart de notre histoire nationale.

Grande partisane du Club de hockey Canadien, qui n'aurait pratiquement jamais manqué une joute, elle les aura applaudis aussi bien devant le radio transistor familial qu'en très haute définition sur un téléviseur au plasma. Le Québec est choyé de pouvoir compter sur un nombre toujours plus important de gens ayant un si riche parcours, comme celui de Mme Caron, et qui constituent la mémoire vivante de notre peuple.

Je tiens donc à lui adresser mes plus sincères félicitations pour son 100e anniversaire, de même que mes meilleurs voeux de santé et de bonheur. Bon centenaire, Mme Caron!

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Alors, merci à vous, M. le député de Verchères, pour cette déclaration. Cela met un terme à la rubrique Déclarations de députés.

Et je suspends les travaux de l'Assemblée quelques instants.

*(Suspension de la séance à 9 h 51)*

*(Reprise à 10 h 11)*

**Le Président :** Mesdames messieurs, nous allons nous recueillir quelques instants.

Merci. Veuillez vous asseoir.

Nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

### Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le leader, est-ce que vous avez un document à déposer?

**M. Fournier :** ...

**Le Président :** Vous n'avez rien à déposer?

**M. Fournier :** ...peut-être que vous voulez un calendrier de commissions? Je ne sais pas si c'est ça que vous voulez.

**Le Président :** Bien, peut-être que vous en avez un.

**M. Fournier :** M. le Président, je vais prendre quelques minutes pour expliquer ce qui se passe. La semaine dernière, durant une commission qui étudiait les crédits du Sport et Loisir, il manquait 15 minutes à la fin de la séance. Nous avons demandé l'autorisation pour compléter les travaux. Les oppositions, pour les raisons qui leur appartiennent — ils ont bien le droit d'en avoir — ont refusé. Conséquemment, il nous est revenu d'organiser les travaux pour reprendre ledit 15 minutes. Nous avons proposé qu'elle se tienne... et un courriel a été envoyé aux oppositions mercredi dernier pour qu'elle se tienne mardi le 10. Nous n'avons eu aucune réponse des oppositions.

Le secrétariat de la présidence nous a demandé, un peu comme vous le faites indirectement en ce moment, de déposer le nouveau calendrier que nous avons fait jeudi dernier, calendrier qui a donc été déposé, qui amenait à ce que ces crédits soient étudiés mardi prochain.

Les oppositions, postérieurement, ont constaté qu'ils n'auraient pas d'interpellation vendredi de cette semaine et n'ont pas non plus envoyé d'avis jeudi dernier pour ladite interpellation de ce vendredi. La présidence a décidé que l'avis, en renvoyant au mardi 10, ne pourrait pas tenir sans le consentement des oppositions, qui, je crois, avait été obtenu, puisqu'ils n'avaient pas répondu au courriel que nous avons envoyé une fois qu'ils avaient été avisés et qu'ils avaient été aussi avisés par le dépôt du calendrier, jeudi dernier, demandé par la présidence.

Ce matin, vous semblez insister pour que la séance de mardi se tienne à une autre date, selon un consentement, ou vendredi, si c'est à votre décision. Nous sommes donc dans la position suivante : si c'est vendredi, le ministre responsable ne pourrait pas être présent.

Nous avons donc tenté d'obtenir l'autorisation des autres formations pour que ça se tienne cet après-midi, en fin d'après-midi, ce à quoi ils ont agréé, mais ils veulent aussi avoir une interpellation vendredi, même s'ils n'ont pas envoyé les avis la semaine dernière, ce à quoi je suis bien prêt à déposer un calendrier prévoyant, ce mercredi... démontrant, je pense, éloquemment la collaboration que nous apportons dans la préparation des travaux.

Ceci étant, je crois que le règlement est très clair et qu'à défaut d'avoir envoyé un avis, malgré toutes les informations données mercredi et jeudi derniers... je crois qu'il n'y a pas d'interpellation possible ce vendredi.

### Nouvel horaire de l'étude des crédits 2017-2018

Je dépose donc ledit calendrier de l'horaire de l'étude des crédits. J'avais le choix, M. le Président : vous laisser prendre la décision de vendredi prochain... de vendredi cette semaine ou déposer une entente. Je m'attends à ce que l'entente ne soit pas pénalisée par un changement aux règlements qui serait décidé unilatéralement par la présidence. Merci.

**Le Président :** M. le leader de l'opposition.

**M. Bérubé :** M. le Président, il y a quelques minutes à peine on s'est rencontrés pour trouver un terrain d'entente et s'assurer qu'on respecte le droit des oppositions. Conséquence : lors du dépôt de l'horaire des crédits le 6 avril 2017, le Secrétariat de l'Assemblée nationale nous a indiqué qu'en fonction de celui-ci une interpellation devait avoir lieu le vendredi 5 avril 2017. Cependant, il n'y a pas eu d'avis d'interpellation en vue de cette interpellation, parce qu'à la suite de l'imbroglio des crédits Loisir et Sport le gouvernement a indiqué que les crédits seraient étudiés le 9 mai. C'est alors que le secrétariat nous a indiqué que l'étude des crédits ne serait pas terminée pour vendredi et qu'incidemment il n'y aurait pas d'interpellation.

Or, la décision du député de Marquette, d'hier, indique qu'il devait y avoir entente sur cette date du 9 mai. À la suite d'une entente entre les groupes parlementaires, les crédits Loisir et Sport se termineront quand? Cet après-midi. Les crédits seront donc terminés ce vendredi.

Nous savons qu'en vertu de l'article 296 de notre règlement l'interpellation se fait par avis inscrit au feuilleton au plus tard à la dernière séance de la semaine. Cependant, en tant que gardienne des droits de la minorité, il est de la responsabilité de la présidence, de votre responsabilité, de favoriser le débat et ainsi protéger les droits des oppositions. Nous avons confiance en votre décision et on en souhaite autant de la part du leader du gouvernement.

**Le Président :** M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

**M. Bonnardel :** M. le Président, petit commentaire : Le ministre mentionnait, là, un imbroglio d'une quinzaine de minutes à l'étude des crédits, c'est plutôt 40 minutes qui étaient le problème.

Et vous avez, comme mon collègue l'a mentionné, à protéger le droit des oppositions à tenir l'interpellation qui avait été envoyée par avis à la table, à la présidence. Et, cet avis, on nous a demandé de le retirer, poliment.

Alors, je pense que, comme mon collègue l'a mentionné, pour nous, une interpellation, c'est extrêmement important, et on s'attend à ce que vous protégiez le droit des oppositions à tenir cette interpellation.

**Le Président :** Comme je l'ai dit un peu plus tôt dans la réunion que nous avons eue avant le début de ces travaux, et ce qui a fait en sorte que nous sommes un petit peu en retard, effectivement, il y a eu dépôt de cette demande d'interpellation auprès du secrétariat, qui a répondu à l'époque qu'il ne pouvait pas y avoir d'interpellation, puisqu'il y avait des crédits, or... qu'il n'y aurait pas de crédits s'il y avait dépôt d'une modification de la décision qui a été prise, ce qui n'est pas encore fait. J'ai dit ce matin que mon rôle était, dans ce cas-là, de protéger des droits qui sont reconnus, les droits des oppositions. Puisque notre règlement prévoit qu'on doit faire des crédits en 10 jours consécutifs, si on n'a plus les 10 jours consécutifs, on le fait en neuf jours, le vendredi est donc ouvert.

Alors, la question qui se pose : Est-ce que j'ai un calendrier? Si je n'ai pas de calendrier, il y aura des crédits vendredi. Si j'ai un calendrier, eh bien, il y aura donc une interpellation, qui ne sera probablement pas vendredi, parce que je ne peux pas exiger du gouvernement qu'il soit prêt vendredi, suite à deux jours de préparation ou de presque préparation pour cette interpellation-là, mais je veux savoir si j'ai un calendrier ou non.

**M. Fournier :** Bien, je viens de le déposer, M. le Président, je viens de déposer le calendrier qui permet de tenir, comme vous l'aviez demandé, suite à une entente, la suite des crédits avec le ministre présent, ce qui est l'opération qu'on a toujours à faire pour essayer, pour les oppositions, de donner le ministre qui répond de ses propres crédits, ça va de soi.

Alors, malgré le fait que vous mettez une épée de Damoclès au-dessus de ma tête en faisant en sorte que vous dites tout simplement ceci... Vous me pénalisez de faire une entente, vous faites en sorte de réinventer une interpellation qui n'existait plus. Et je dépose néanmoins le calendrier. Si je ne le dépose pas, vous décidez que c'est vendredi. Si vous décidez que c'est vendredi, je ne suis pas en mesure de mettre le ministre responsable de ces crédits. Je veux qu'il soit là. Je pense que je fais ça pas mal pour les oppositions. Je dépose le calendrier dans le respect de l'entente que j'ai eue. Je vois qu'en contrepartie je n'ai pas, de la part des oppositions, le même respect à l'égard du gouvernement. Je le déplore, M. le Président. Je crois que le règlement est clair. Je le crois bien franchement.

Pour le reste, le gouvernement va continuer d'opérer pour favoriser les échanges, mais je m'attends normalement à ce que le règlement soit respecté.

**Le Président :** M. le leader de l'opposition.

**M. Bérubé :** M. le Président, comme il en est ainsi, tout le monde s'entend sur la date des crédits, tout le monde s'entend qu'il faut protéger les prérogatives de l'opposition. Le leader du gouvernement ne peut pas présumer quel ministre est interpellé, et le délai de 48 heures est aussi court, est...

**Des voix :** ...

**M. Bérubé :** ... — M. le Président, s'il vous plaît... — est aussi court pour nous qu'il l'est pour le gouvernement. Que ça soit vendredi, que ça soit lundi, que ça soit mardi, nous tenons à cette interpellation, et je pense que l'ensemble des ministres se sentaient interpellés. Ils connaissent leurs dossiers, ils viennent de passer à travers leurs crédits. Et je vous suggérerais humblement que, lorsqu'on fait des débats de fin de séance, il n'y a pas davantage de préavis pour se préparer, et on le fait quand même.

• (10 h 20) •

**Le Président :** Je vous remercie. Mais, si j'ai un calendrier qui fait en sorte que, ce soir, il y a des crédits qui sont terminés, les crédits seront terminés vendredi, donc il y aura interpellation. Pas vendredi, pas vendredi, parce que je ne peux pas demander au gouvernement d'être prêt pour vendredi, vous venez de le dire vous-même. En tout cas, je laisserais au gouvernement au moins le soin d'avoir plus que 48 heures pour se préparer, ce qui nous amènerait à la semaine prochaine.

Ceci étant dit, les arguments des uns comme des autres, ici, pèsent autant d'un côté comme de l'autre. Par contre, je le répète et je l'ai dit à plusieurs reprises, mon rôle est certainement et a toujours été celui de protéger la minorité, donc l'opposition, et c'est en ce sens-là que j'ai pris la décision que j'ai prise.

Maintenant, puisque je constate qu'il y a dépôt d'un calendrier, il y aura donc des crédits ce soir et une interpellation la semaine prochaine.

**Une voix :** ...

**Le Président :** Il me fait plaisir de la recevoir.  
Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

### Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, M. le député de Lac-Saint-Jean.

#### Compenser financièrement les étudiants effectuant des stages de prise en charge en enseignement

**M. Cloutier :** M. le Président, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 7 062 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que les étudiantes et les étudiants en enseignement qui effectuent un stage de prise en charge se voient assumer une charge de travail importante, autant en tâche enseignante qu'en tâche étudiante;

«Considérant que les stagiaires en enseignement doivent faire un minimum de 700 heures de stage;

«Considérant que les étudiants en stage de prise en charge consacrent en moyenne 60,3 heures par semaine;

«Considérant que l'ampleur de cette tâche les pousse, pour la majorité, à devoir abandonner leur emploi ou à diminuer significativement leurs heures de travail durant la durée de leur stage de prise en charge;

«Considérant que cette situation engendre un fardeau fiscal important pour un grand nombre de stagiaires en enseignement;

«Considérant que les besoins financiers, eux, ne diminuent pas durant les stages — exemple, loyer, transport et nourriture — causant ainsi un endettement accru;

«Considérant que chaque université convient des particularités en ce qui a trait à l'organisation de leur stage sur les quatre années;

«Considérant que toute prestation de travail devrait mériter compensation;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de prendre des mesures pour réduire le fardeau fiscal imposé aux enseignants et aux enseignantes de demain, tout en prenant en compte les particularités universitaires. Nous recommandons donc la compensation financière de tous les stages de prise en charge en enseignement.»

Et je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Le Président :** L'extrait de cette pétition est déposé. M. le député de Beauharnois.

#### Rehausser le financement du Camp de vacances familiales Valleyfield inc. et trouver une solution au problème lié à sa situation géographique

**M. Leclair :** M. le Président, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 229 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que la direction de l'organisme à but non lucratif Camp de vacances familiales Valleyfield inc., appelé Camp Bosco, a annoncé que ses activités se termineront le 4 mars 2017;

«Considérant que le Camp Bosco [oeuvrant] dans la région du Suroît depuis près de 80 années;

«Considérant que plusieurs services aux citoyens étaient offerts par cet organisme, tels que des camps de jour, des programmes d'accompagnement en loisirs, un service de répit de fin de semaine, des activités de plein air;

«Considérant que l'endroit où est situé le Camp Bosco constitue un lieu de plein air exceptionnel;

«Considérant que le Camp Bosco était aux prises avec un manque de financement récurrent qui le contraint à la fermeture;

«Considérant la juridiction problématique découlant de la situation géographique du Camp Bosco;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

«De rehausser le financement récurrent du Camp de vacances familiales Valleyfield inc., Camp Bosco, afin d'éviter sa fermeture et d'assurer sa pérennité;

«D'agir en tant qu'agent facilitateur afin de trouver une issue à l'ensemble des problématiques qui découlent de la situation géographique de l'organisme.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Le Président :** L'extrait de cette pétition est déposé. M. le député d'Argenteuil.

### Faciliter l'accès aux services offerts aux enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme et augmenter leur financement

**M. St-Denis :** Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 520 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que les enfants souffrant de troubles du spectre de l'autisme ayant atteint l'âge de cinq ans ne sont plus admissibles aux traitements fondés sur l'analyse appliquée du comportement;

«Considérant que plusieurs parents d'enfants atteints de TSA paient pour leurs thérapies de leur poche, ce qui ne fait qu'ajouter [aux] contraintes financières aux problèmes auxquels les familles font déjà face;

«Considérant que le retard ou le refus de traitement accroît l'isolement et la dépendance qu'éprouveront [certains] enfants autistes plus tard dans la vie;

«Considérant qu'un financement direct devrait être fourni aux parents une fois le diagnostic d'autisme reçu afin que leurs enfants puissent bénéficier de services de thérapie spécialisés, tels que l'AAC, l'orthophonie, l'ergothérapie[...];

«Considérant que les travailleurs en intégration ont besoin de formation en AAC par des analystes du comportement qualifiés et certifiés, ainsi que du soutien régulier pour pouvoir suivre les progrès et les difficultés des enfants, et que les écoles nécessitent des travailleurs supplémentaires, puisqu'il n'y [en] a souvent qu'un seul disponible pour plusieurs enfants;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons que le gouvernement du Québec facilite l'accès aux psychiatres pour l'émission d'un diagnostic dans un délai de quatre mois, qu'il fournisse un financement direct aux soins privés, qu'il recrute davantage de travailleurs en intégration pour assister les enseignants et qu'il forme des travailleurs nouveaux et existants en AAC.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Le Président :** L'extrait de cette pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une question de droit ou de privilège.

### Questions et réponses orales

Nous en sommes donc rendus à la période de questions et de réponses orales. Je cède la parole à M. le chef de l'opposition officielle.

### Accès aux soins de première ligne

#### M. Jean-François Lisée

**M. Lisée :** M. le Président, chaque jour, au Québec, parmi les gens qui se présentent aux urgences, il y en a 1 000 qui s'en vont sans avoir de soins parce qu'ils sont découragés par les attentes. Et, depuis 2003, le Parti libéral leur dit : On va régler ça, les urgences. Le premier ministre a été ministre de la Santé pendant cinq ans, il est premier ministre depuis trois ans, et pourtant, quand on regarde les chiffres d'attente sur civière cette année par rapport à l'an dernier, il n'y a pas de changement. Et, en fait, il y a 50 personnes de plus qui se découragent aux attentes cette année, et qui s'en vont, que l'an dernier. Ça, c'est un système complètement dysfonctionnel.

Mais les libéraux ont dit : On a une solution, on va créer 50 supercliniques, puis les gens vont aller là plutôt qu'à l'urgence. Après 12 ans, là, alors ils vont dire... ils vont faire ça. Puis là on disait : Bon, est-ce qu'ils vont construire des nouvelles cliniques? Puis là on s'aperçoit que non, ils changent le nom de cliniques existantes. C'est des GMF qui deviennent des supercliniques, des cliniques-réseaux qui deviennent des supercliniques. Alors, il n'y a pas de nouveaux services supplémentaires. C'est du maquillage, comme les notes en éducation, c'est du maquillage.

Alors, le premier ministre a dit : Des supercliniques, c'est des endroits où les parents peuvent amener les enfants à la fin de la journée, sept jours sur sept, 12 heures par jour, sauf les deux tiers du temps, parce qu'à Laval, les six supercliniques, il y en a juste deux qui vont être ouvertes les soirs de fin de...

**Le Président :** M. le chef de l'opposition, je vous demanderais de faire attention à vos mots que vous utilisez. M. le premier ministre.

#### M. Philippe Couillard

**M. Couillard :** Bien, je regrette un peu que le collègue ne souligne pas le bien-fondé de l'ouverture de ces supercliniques. Effectivement, mon collègue, ça a été très remarqué, je peux vous dire, dans la région, par le vrai monde, là. Ils ont beaucoup apprécié ça, six supercliniques. Puis, en passant, c'est des améliorations notables en termes de services, d'abord en termes de plages horaires, en termes de rendez-vous pour les gens qui n'ont pas de médecin de famille et surtout pour obtenir des examens de laboratoire.

Je vais vous donner un exemple. Pas plus tard qu'hier une personne me dit : Bien, je suis allé à la superclinique parce que je toussais, je faisais de la température. Ordinairement, elle serait allée à la salle d'urgence s'asseoir là sept, huit, 10 heures, le temps d'avoir une réponse. Et c'est là qu'on a le phénomène que le collègue rapporte. Elle est arrivée à 11 heures à la clinique. À 1 heure, elle quittait, radiographie faite, test de laboratoire fait, prescription en main.

Alors, c'est vraiment une des solutions les plus importantes, les plus novatrices, malgré ce que dit le collègue, les plus novatrices pour régler, améliorer, continuer d'améliorer, parce qu'il y a eu une amélioration depuis notre arrivée. Ça a plafonné depuis l'an dernier, mais je suis persuadé qu'en multipliant ces cliniques, en augmentant la disponibilité des lits dans les hôpitaux pour les patients de l'urgence et spécifiquement pour les patients de l'urgence, on va continuer à faire des progrès pour les patients du Québec.

• (10 h 30) •

**Le Président :** Première complémentaire, M. le chef de l'opposition.

**M. Jean-François Lisée**

**M. Lisée :** Alors, c'est une opération de changement de nom. Des cliniques existantes maintenant s'appellent les supercliniques. Il nous avait dit : Vous allez voir, dans celles-là... Le premier ministre a dit ici, à l'Assemblée : Ça va être ouvert sept jours sur sept, les soirs de fin de semaine. Lundi, le ministre a dit : À Laval, les six supercliniques, là, avec les nouveaux noms, là, ne seront pas ouvertes, dans les deux tiers des cas, le samedi soir et le dimanche soir. Donc, le ministre s'est écrasé devant les fédérations de médecins.

Est-ce qu'il est content de ça?

**Le Président :** M. le premier ministre.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** Alors, M. le Président, c'est triste de voir quelqu'un tenter de transformer une très bonne nouvelle en mauvaise nouvelle. D'abord, effectivement, c'est plus d'heures de disponibilité. J'y reviens encore. Ce sont les examens de laboratoire disponibles rapidement sans aller à la salle d'urgence nécessairement et de façon beaucoup plus efficace pour les patients. C'est très nouveau. Et on continue à développer des GMF, des groupes de médecine de famille. On a atteint le chiffre de 300 il y a quelques jours à peine. On en a d'ailleurs fait état.

Alors, ce n'est pas vrai que c'est la même chose qu'avant. C'est très nouveau. C'est beaucoup plus de services pour les patients. J'espère que partout, dans nos régions, on va pouvoir s'y rendre. La bonne nouvelle, M. le Président, c'est qu'on est rendu à 12 cliniques d'annoncées, et mon collègue en a près de 35 prêtes à annoncer. Je sais que les oppositions n'aimeront pas ça, mais je peux vous dire que les patients...

**Le Président :** En terminant.

**M. Couillard :** ...les parents, les enfants, eux autres, ils vont...

**Le Président :** Deuxième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

**M. Jean-François Lisée**

**M. Lisée :** Les parents puis les enfants qui ont des problèmes le samedi soir puis le dimanche soir se sont fait dire par le premier ministre puis par le ministre de la Santé : Vous pourrez aller aux supercliniques. Mais là, dans les deux tiers des cas, à Laval, c'est faux.

Alors, comment ça se fait qu'il n'a pas réussi à convaincre les médecins d'ouvrir les samedis et les dimanches soir, alors qu'il leur offre cette année un minimum de 5 % d'augmentation de leur rémunération?

**Le Président :** M. le premier ministre.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** Alors, je suis certain que la population qui écoute se demande : Bien, écoutez, voilà un expert en système de santé. Comment ça se fait, pendant deux ans au gouvernement, aucun geste n'a été posé pour s'adresser à la question des urgences? Comment ça se fait donc? Ah! ils ont oublié que ça existait, le problème, pendant cette période-là. Mais naturellement, dans l'opposition, ça redevient intéressant.

La différence, c'est que, nous, notre message est toujours le même : Plus d'accès, plus de soins pour les patients. Et, oui, parmi la communauté de la santé de la région de Laval, il y a une entente qui a été obtenue pour deux soirs par semaine. Au total, au net, c'est un immense gain d'accessibilité pour la population de Laval. Mais, mauvaise nouvelle pour l'opposition, on va continuer à ouvrir des supercliniques.

**Le Président :** Troisième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

**M. Jean-François Lisée**

**M. Lisée :** Alors, par rapport à l'engagement qu'ils avaient pris, dans les deux tiers des cas, ils ne livrent pas. Alors, je demande au premier ministre : Est-ce que, dans les 34 autres cliniques, elles vont toutes être ouvertes le samedi soir puis le dimanche soir? Puis est-ce qu'il peut nous dire pourquoi à la Clinique Azur de Longueuil,

qui est une clinique existante, maintenant, c'est une superclinique, elle est ouverte deux heures de moins qu'avant que ça devienne une superclinique?

**Des voix :** ...

**Le Président :** S'il vous plaît! M. le ministre de la Santé.

**Des voix :** ...

**Le Président :** S'il vous plaît! S'il vous plaît! Hé! Hé! Hé!

**Des voix :** ...

**Le Président :** M. leader de l'opposition!

**Une voix :** ...

**Le Président :** Ça va? Ça va. M. le leader... Non, non, c'est à moi que vous parlez, là. M. le ministre de la Santé.

#### **M. Gaétan Barrette**

**M. Barrette :** Alors, M. le Président, la totalité, sans exception, des prochaines supercliniques seront ouvertes 84 heures par semaine, avec des engagements formels. Et, pour faire un dessin au chef de l'opposition officielle, qui en a de besoin pour cause de méconnaissance du fonctionnement de la santé, M. le Président, je vais l'informer que, dans ce qu'il considère une renomination du titre, nous investissons des sommes d'argent, au grand plaisir du Parti québécois, parce qu'on envoie des professionnels et particulièrement des infirmières, qui, par définition, vont augmenter le débit, la production. Non seulement le nombre d'heures augmente, mais la production augmente...

**Le Président :** En terminant.

**M. Barrette :** ...par un investissement en personnel. Et c'est ça que la population veut.

**Le Président :** Principale, M. le député de Matane-Matapédia.

#### **Présumé lien entre le financement du Parti libéral et l'attribution de privilèges**

#### **M. Pascal Bérubé**

**M. Bérubé :** M. le Président, Violette Trépanier, directrice du financement du Parti libéral, est au centre d'un système liant le financement politique aux décisions du gouvernement : nominations partisans, information sur les contrats, influence sur les décisions politiques du gouvernement. Les donateurs passaient par Violette Trépanier pour avoir accès aux cabinets de ministre, à des informations privilégiées.

Plusieurs ministres actuels du gouvernement du Québec étaient là à l'époque où elle régnait sur le financement du Parti libéral. Plusieurs ministres ont dû faire des nominations, chaque semaine, qui relevaient d'eux.

Alors, ma question au premier ministre et à tous ces ministres qui étaient là à l'époque : Peuvent-ils nous dire lesquelles de ces nominations étaient sous recommandation avisée de Violette Trépanier?

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

#### **M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** C'est toute une...

**Des voix :** ...

**M. Coiteux :** Est-ce que je peux parler, M. le Président?

**Le Président :** S'il vous plaît! La question a été posée, il y a un ministre qui y répond. M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Coiteux :** C'est toute une nouvelle, M. le Président, que l'opposition officielle relaie! Je pense que c'est du *Journal de Montréal*, si je ne m'abuse, ce matin. On apprend que Mme Trépanier est allée à la commission Charbonneau, comme Mme Boivin, qui faisait le même genre de travail au Parti québécois, est également allée à la commission

Charbonneau. Et donc on nous rappelle que la commission Charbonneau a eu lieu et que des gens y sont allés témoigner. Je rappellerai simplement qu'on a, depuis, reçu des recommandations. Et là on va vivre dans le présent, là, en 2017, maintenant, et on a commencé déjà l'an dernier, on est en train de donner une réponse à chacune des recommandations de la commission Charbonneau.

Alors, je ne sais pas quelle est cette nouvelle qui est relayée ici par l'opposition officielle. Bon, peut-être qu'un jour on verra des courriels de Mme Boivin, je n'en ai aucune idée. En tout cas, moi, je ne les ai pas.

**Le Président :** Première complémentaire, M. le député de Matane-Matapédia.

**M. Pascal Bérubé**

**M. Bérubé :** M. le Président, je suis déçu. Le ministre n'était pas là à l'époque, il était notamment chroniqueur à Radio X dans ses activités professionnelles. Le 22 mai 2008, Violette Trépanier échange avec Christian Bisson, donateur libéral et architecte, à propos de la construction d'un nouveau CLSC. Bisson Fortin et associés ont eu le contrat pour l'architecture. Le ministre de la Santé le 22 mai 2008, c'est l'actuel premier ministre.

Est-ce que le premier ministre peut nous indiquer comment Violette Trépanier a obtenu des informations privilégiées qu'elle envoyait aux donateurs libéraux?

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** On se réfère à des événements de 2008, on est en 2017, et on se rappelle tous, on se rappelle tous, donc, qu'il y a eu la commission Charbonneau au cours de laquelle...

**Des voix :** ...

**Le Président :** S'il vous plaît! Est-ce qu'on pourrait écouter la réponse, s'il vous plaît? Franchement! M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Coiteux :** Donc, commission Charbonneau, disais-je, au cours de laquelle il y a aussi une Mme Boivin qui a dit qu'elle faisait exactement ça. Je n'ai pas lu ça dans *Le Journal de Montréal* ce matin, mais, si on va revoir les témoignages à la commission Charbonneau, c'est ce que ça dit.

Alors, nous, on en est 2017, on est en train de donner une suite concrète à chacune des recommandations de la commission Charbonneau. On vit dans le présent, on fait avancer le Québec.

**Le Président :** En terminant.

**M. Coiteux :** Ils sont dans les vieilles nouvelles que tout le monde connaissait déjà.

**Le Président :** Deuxième complémentaire, M. le député de Matane-Matapédia.

**M. Pascal Bérubé**

**M. Bérubé :** M. le Président, pas de réponse sur ce CLSC qui a été construit grâce à des informations privilégiées. Qu'est-ce que Violette Trépanier faisait dans la construction de CLSC? C'est une question qu'on a posée.

Un autre cas. 2008, Diane Blais, associée chez Ernst & Young, fournissait des noms à Violette Trépanier pour des nominations dans des conseils d'administration. La filière des comptables libéraux, c'était elle, la source. En 2015, le gouvernement actuel, pour la remercier de ses bons services, l'a nommée présidente du C.A. du Centre de la francophonie des Amériques. On ne parle pas du passé mais de votre gouvernement en 2015. Elle est toujours en poste aujourd'hui...

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** Bien, on se réfère à la tenue d'une commission d'enquête qui a été tenue suite à une décision d'un gouvernement du Parti libéral du Québec. Cette commission a fait son travail, il y a des gens qui sont allés témoigner, dont Mme Boivin également, qui également appelait les cabinets, qui mettait en lien des donateurs à l'époque où ils avaient des ministres à 80 000 \$ de financement par année.

Mais ça, c'est le passé, M. le Président. C'est le passé. En changeant les lois, on a tous, notamment par les travaux de la commission Charbonneau... et on est en train de changer d'autres lois suite aux réglementations. On est passés à une autre époque, on est en train de progresser. On fait progresser le Québec. C'est ça qu'on fait.

**Le Président :** En terminant.

**M. Coiteux :** Il y a des gens qui, plutôt que d'en parler, aiment faire de la nouvelle avec des choses anciennes.

**Présumé lien entre le financement du Parti libéral  
et l'attribution de contrats publics**

**M. François Legault**

**Le Président :** Principale, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

**M. Legault :** Ce matin, on a encore des révélations qui montrent que Violette Trépanier, qui a été responsable du financement du Parti libéral pendant 10 ans, avait un accès direct avec des cabinets de ministre sur des projets du gouvernement. On sait qu'il y a des enquêtes actuellement sur ce genre de système, mais il y a une majorité de Québécois qui doutent de l'indépendance de nos institutions. Donc, le premier ministre doit poser un geste fort.

Hier, j'ai pris l'engagement qu'avec un gouvernement de la CAQ les nominations des patrons de la SQ, de l'UPAC et du DPCP seront entérinées par un vote du deux tiers de l'Assemblée nationale. Le premier ministre a décidé de protéger l'ancien système. Lui, il dit : Ces personnes devraient continuer d'être nommées seulement par le Parti libéral.

J'ai une question très simple pour le premier ministre aujourd'hui. Est-ce qu'il trouve ça normal que la responsable du financement du Parti libéral ait eu accès à des cabinets de ministres pour discuter de projets du gouvernement?

• (10 h 40) •

**Le Président :** M. le premier ministre.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** Alors, M. le Président, je vais d'abord rappeler qu'hier j'ai donné des raisons pour lesquelles — c'est une discussion légitime, là — je n'étais pas vraiment en accord avec la proposition du chef de la deuxième opposition. Il va se souvenir également qu'on a annoncé, au début des crédits, un nouveau mode de nomination par appel de candidatures beaucoup plus transparent pour les organismes quasi judiciaires et judiciaires, qu'on va étendre à d'autres organismes de l'État progressivement. Ça, c'est une bonne façon de faire progresser la transparence.

Maintenant, je l'amènerais à être prudent parce que tout ce qu'il vient de dire, il l'a lui-même supervisé au Parti québécois. Il a dirigé une levée de fonds de 6 millions de dollars. Mme Boivin était là, elle a témoigné en commission qu'elle appelait dans les cabinets pour avoir des renseignements sur les projets. Il était là. Qu'a-t-il fait à l'époque? Je ne sais pas.

**Le Président :** Première complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

**M. François Legault**

**M. Legault :** M. le Président, il y a une grande différence entre collecter de l'argent et collecter de l'argent et donner des contrats à ces mêmes personnes, hein? Puis je rappelle au premier ministre qu'actuellement, là, il y a 31 députés libéraux, dont 15 ministres, qui étaient là du temps de Violette Trépanier.

Donc, je répète ma question. Est-ce que le premier ministre trouve ça normal, le système qu'utilisait Violette Trépanier, de collecter de l'argent puis parler...

**Le Président :** M. le premier ministre.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** Alors, M. le Président, ce que je dirais, pour aller au fond de la question, c'est que ça montre quoi? Ça montre que, dans tous les partis politiques, presque tous, je ne mettrais pas Québec solidaire dans cette catégorie, dans tous les partis politiques qui oeuvraient au Québec, il y a certainement eu une hypertrophie du rôle des responsables de financement politique.

Maintenant, je trouve que notre collègue a un peu d'audace après avoir lui-même supervisé une levée de fonds de 6 millions de dollars. Peut-être que les millions du PQ, ce n'est pas les mêmes millions, je ne sais pas, ce n'est pas les mêmes personnes. Et la madame en question, puis je déteste faire ça, mais je lui sers la même médecine que ce qu'il a fait, elle a dit : On essayait... Écoutez bien, elle travaillait au Parti québécois quand il était responsable de la levée de fonds.

**Le Président :** En terminant.

**M. Couillard :** On essayait de donner un bon service aux solliciteurs. Ils n'étaient pas toujours contents, mais ils disaient : Oui, ça nous a aidés...

**Le Président :** Deuxième complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

**M. François Legault**

**M. Legault :** M. le Président, on vient de le voir, là, à deux reprises, le premier ministre est incapable de dire qu'il est en désaccord avec le fait qu'une personne collecte de l'argent et parle à des ministres pour des contrats du gouvernement. Il n'est pas capable de dénoncer l'ancien système d'influence libéral.

Quand va-t-il défendre les intérêts des Québécois et abolir le système d'influence libéral?

**Le Président :** M. le premier ministre.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** Alors, M. le Président, on s'est tous libérés de l'ancien système de financement politique. Je répète : Tous libérés.

Alors, je reviens sur... Je regrette encore une fois de faire ça, mais je lui sers la même médecine que celle qu'il nous fait. Alors, la madame en question a révélé qu'il se pourrait qu'elle ait déjà demandé une liste de projets à venir dans un ministère ou une société d'État. Et, à la question, elle dit : Qui avez-vous appelé? Bien, municipal, Énergie, Transport, Environnement. Ça, c'est pendant qu'il dirigeait une campagne de financement à coups de millions de dollars. Et là il donne des leçons de morale. Quand même! Soyons sérieux.

M. le Président, il fallait changer le système de financement politique; on l'a fait. Tout le monde ici maintenant fait du financement populaire dans ses circonscriptions avec 100 \$ maximum. C'est parfait, c'est excellent...

**Le Président :** En terminant.

**M. Couillard :** ...c'est comme ça qu'il faut que la politique se fasse.

**Le Président :** Principale, Mme la députée de Montarville.

**Présumées accusations criminelles concernant des élus libéraux****Mme Nathalie Roy**

**Mme Roy :** Merci beaucoup, M. le Président. Depuis une semaine, on le voit, nos institutions sont sérieusement ébranlées par le système d'influence libéral qui est exposé au grand jour.

D'abord, on a appris que l'UPAC mène une enquête criminelle sur l'ex-premier ministre Jean Charest et son grand ami, l'argentier libéral Marc Bibeau. Et puis ensuite le policier Yves Francoeur lance une véritable bombe au micro de Paul Arcand, c'est le mot. Il dit : Un député membre du caucus libéral a fait l'objet d'écoute électronique. Le dossier est complet. Des accusations sont prêtes à être déposées, mais il y a eu de l'interférence, et tout a été bloqué.

Hier, le DPCP a ordonné une enquête policière sur ces propos, ce qui est très bien. Le premier ministre a donc eu une semaine pour faire les vérifications qui s'imposent.

Peut-il nous dire qui, au sein du caucus libéral, qui, devant moi, a été mis sous écoute électronique dans le cadre d'une enquête criminelle reliée à la mafia?

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** C'est absolument incroyable, M. le Président, là! C'est absolument incroyable! Elle dit, notre collègue de la deuxième opposition, elle dit que les institutions ont été mises à mal depuis une semaine. Peut-être y a-t-elle contribué, peut-être y a-t-elle contribué.

En tout cas, la question qu'elle pose... elle est en train de dire qu'il serait normal que le gouvernement, les élus, se mêlent des enquêtes policières, sachent sur qui on enquête, par quels moyens. Elle est en train de dire que les gens en politique... C'est peut-être l'aspiration de la deuxième opposition si jamais ils atteignent leur rêve insensé de gouverner le Québec. Peut-être qu'eux, ils voudraient se mettre les deux mains dans les enquêtes policières. Bien, défendre les institutions, c'est faire exactement le contraire de ça, M. le Président, c'est le contraire de ça.

Alors, oui, il y a eu des allégations extrêmement graves, mais justement le Directeur des poursuites criminelles et pénales...

**Des voix :** ...

**Le Président :** S'il vous plaît! M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Coiteux :** ...terminer. Alors, justement, le Directeur des poursuites criminelles et pénales a utilisé les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour demander...

**Le Président :** En terminant.

**M. Coiteux :** ...à la sous-ministre de la Sécurité publique de déclencher une enquête sur ces allégations graves, et la Sûreté du Québec...

**Le Président :** Première complémentaire, Mme la députée de Montarville.

**Mme Nathalie Roy**

**Mme Roy :** M. le Président, la population s'attend à ce que le premier ministre s'assure de la probité des membres de son caucus. Alors, écoutez bien ça, vous allez apprendre quelque chose. Quand un individu fait l'objet d'écoute électronique et qu'il n'est pas accusé, il est avisé 90 jours après par écrit.

Est-ce que le premier ministre a demandé à son caucus si quelqu'un a été avisé qu'il a fait l'objet d'une écoute électronique dans une enquête criminelle reliée à la mafia?

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** Bien, minimalement, M. le Président, minimalement, au Québec, là... Au Québec, en tout cas, je suis pas mal convaincu d'une chose, minimalement, la population, elle s'attend de son gouvernement qu'il défende la démocratie et la société de droit et qu'il défende la séparation des pouvoirs entre la politique, la police et la justice.

Un enquêteur de la police, un enquêteur de la police, lorsque ça fait une enquête, ça ne les donne pas aux médias. Si ça mène à quelque chose de concret, ça les donne aux procureurs, et c'est les procureurs qui décident si des accusations doivent être portées. Et, si des accusations sont portées, c'est là que ça devient public. Et la justice est publique et elle est confiée à des juges, pas à des députés de la deuxième opposition.

**Le Président :** Deuxième complémentaire, Mme la députée de Montarville.

**Mme Nathalie Roy**

**Mme Roy :** Le premier ministre a été très, très vite à exclure du caucus son député de Brome-Missisquoi lorsqu'il a été informé, je dis bien informé, qu'il faisait l'objet d'une enquête criminelle, pas accusé.

Est-ce que le premier ministre va être aussi vite à identifier le député de son caucus qui est sous enquête criminelle et l'exclure lui aussi de son caucus?

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** Bien, je pense qu'il va falloir refaire, et refaire, et refaire cette défense des institutions constamment. C'est vrai que ça fait maintenant plus d'une semaine qu'il y a des gens qui prennent d'assaut la séparation des pouvoirs au Québec, qui s'y attaquent en déni de toute éthique, hein, et de toute confiance dans les institutions qu'on a mises en place au Québec.

Alors, non, le gouvernement ne va pas se mettre les deux mains dans les enquêtes de police. On ne le fera pas, on ne le fera pas au Québec. Ça ne se fera pas ici. Et, non, on ne va pas se substituer aux juges. On va laisser la deuxième opposition faire ce travail de sape des institutions, peut-être, mais nous, on sera du côté de la défense de la société de droit et de la démocratie au Québec.

**Le Président :** M. le député de La Peltrie, en principale.

**Mode de nomination des hauts fonctionnaires**

**M. Éric Caire**

**M. Caire :** Merci, M. le Président. Des courriels de Violette Trépanier, pas des courriels écrits par des journalistes, là, des courriels de Violette Trépanier nous apprennent que, oui, donner de l'argent au Parti libéral ou être membre du Parti libéral était un critère pour obtenir un emploi dans notre administration publique. Ce matin, il y a des gens qui sont rentrés au travail parce qu'ils ont un emploi parce qu'ils avaient une allégeance au Parti libéral du Québec. M. le Président, on nous dit : C'est le passé. Le premier ministre a répété à satiété que ça, c'était l'ère Charest.

Si c'est vrai, est-ce qu'il peut nous dire s'il a donné mandat au président du Conseil du trésor de faire des vérifications à l'interne pour s'assurer qu'il n'y a personne dans notre administration publique qui doit son emploi à son allégeance au Parti libéral?

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** Jour de la marmotte. Même question, petite variante sur la réponse, néanmoins. Il y a eu la commission Charbonneau. Et ce qu'on apprend aujourd'hui, ce n'est rien. On n'a rien appris, là. On a appris que Mme Trépanier a témoigné à la commission Charbonneau, comme Mme Boivin à l'époque où le chef de la deuxième opposition était responsable de levées de fonds de 6 millions par année pour son parti, à l'époque des ministres à 80 000 \$. Et il y a un certain nombre de ce parti qui sont passés à l'autre aujourd'hui, les mêmes personnes, finalement. Alors, on a appris que cette personne-là a témoigné à la commission Charbonneau, comme Mme Boivin. C'est ça qu'on a appris dans le journal ce matin.

Pour le reste, s'il y a des éléments nouveaux, si jamais il y avait des éléments nouveaux, bien, ce n'est pas au gouvernement de déclencher une enquête. Les policiers savent ce qu'ils ont à faire comme travail. On s'est dotés des institutions nécessaires. Et, si jamais, si jamais, au terme d'une enquête, ça doit être remis à des procureurs, ils connaissent l'adresse du procureur, ce n'est pas la même, nécessairement, que celle du *Journal de Montréal*.

• (10 h 50) •

**Le Président :** Première complémentaire, M. le député de La Peltrie.

**M. Éric Caire**

**M. Caire :** M. le Président, les nominations partisans, c'est moche, mais ce n'est pas encore criminel, là. Youhou! Ce n'est pas à l'UPAC à faire ça, c'est au gouvernement du Québec. M. le Président, le premier ministre a dit : Cette façon de faire là, c'était l'ère Charest, ce n'est pas nous. Nous, c'est un gouvernement transparent, un gouvernement 2.0. À date, on a le zéro, mais on cherche encore le deux, là.

Alors, M. le Président, est-ce que ce gouvernement va faire les vérifications pour s'assurer que personne dans l'administration publique ne doit son emploi à son allégeance politique?

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** Bien, avant de faire deux point je ne sais pas quoi encore, il faut savoir faire la différence entre 2017 et 2008. Je pense que c'est neuf, je pense, si je ne me trompe pas. Alors... Non? 19? Alors, il faut savoir faire ses calculs, hein? Il faut savoir faire ses calculs.

Écoutez, s'il y a des faits nouveaux qui doivent être enquêtés, les policiers feront leur travail, ça ne sera pas la deuxième opposition qui le fait. Mais ce que je constate, c'est qu'on nous rapporte des témoignages qui sont déjà archiconnus à la commission Charbonneau. Il y a eu des recommandations qui ont été formulées par la commission Charbonneau, puis on est en train de mettre en oeuvre chacune de ces recommandations.

**Le Président :** Deuxième complémentaire, M. le député de La Peltrie.

**M. Éric Caire**

**M. Caire :** Bien, M. le Président, c'est ça qu'on cherche à faire, savoir s'il y a une différence entre 2008 puis 2017. Puis à date il n'y en a pas beaucoup, là. Il n'y en a pas beaucoup. C'est pas mal la même façon de faire. Alors, ce gouvernement a une opportunité de rompre avec son passé trouble.

Est-ce qu'il va saisir cette opportunité-là? Est-ce qu'il va faire les vérifications? Est-ce que ce sera l'ère Charest ou la continuité libérale?

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** Il faut savoir compter puis il faut connaître un petit peu son histoire. Aujourd'hui, il y a l'UPAC et, en 2008, il n'y avait pas l'UPAC. Aujourd'hui, il y a le DPCP. En 2008, il n'y avait pas de DPCP. Aujourd'hui, il y a des recommandations de la commission Charbonneau. À l'époque, il n'y avait pas de recommandation de la commission Charbonneau parce qu'entre-temps nous l'avons mise sur pied et nous lui avons donné toute l'indépendance nécessaire pour faire son travail.

Alors, on a tout fait ça depuis 2008. On a changé la loi sur le financement des partis politiques depuis 2008, mais ils sont restés en 2008. Pourquoi ils sont restés en 2008 du côté de l'opposition officielle, de la deuxième opposition? C'est parce que le Québec avance, M. le Président, c'est parce que le Québec avance, et ça, ça les énerve beaucoup. Ça les énerve beaucoup, particulièrement la deuxième opposition...

**Le Président :** En terminant.

**M. Coiteux :** ...dont le slogan, c'est : Le Québec va mal...

**Le Président :** Principale, Mme la députée de Joliette.

**Présomption d'ingérence politique  
dans des enquêtes criminelles**

**Mme Véronique Hivon**

**Mme Hivon :** Nous avons appris hier le déclenchement d'une enquête criminelle sur la base des allégations d'Yves Francoeur au sujet de possibles entraves de la part de procureurs du DPCP. Dans le cadre des règles habituelles, le résultat de l'enquête policière pourrait bien sûr aboutir sur le bureau du DPCP pour que des accusations soient déposées, sans compter que des procureurs du DPCP pourraient être appelés à agir en conseil pendant l'enquête, une enquête qui porte sur le travail de procureurs du DPCP.

En 2014, au nom de la préservation de la crédibilité et de l'indépendance du DPCP, la ministre de la Justice mettait sur pied un comité de procureurs indépendants pour réévaluer la preuve dans le dossier de la mort d'un petit garçon, causée par un accident impliquant un policier.

Pour ces mêmes raisons et afin, bien sûr, de préserver toute apparence de conflit d'intérêts, est-ce que la ministre peut nous dire si elle envisage de mettre sur pied un tel comité de procureurs indépendants ou tout autre mécanisme...

**Le Président :** Mme la ministre de la Justice.

**Mme Stéphanie Vallée**

**Mme Vallée :** M. le Président, dans un premier temps, je pense que ce qui est important, c'est de permettre au comité d'enquête qui a été annoncé hier par la Sécurité publique de faire son travail. Pour le moment, nous n'avons aucun élément qui nous permet de conclure qui, quoi, comment. Tout ce qui a été mis en place hier fait suite à des propos tenus sur les ondes d'une station publique, une station de radio. Nous n'avons aucune information supplémentaire quant au fond des choses.

Je pense qu'avant de porter atteinte une fois de plus à l'indépendance de l'organisation, à l'intégrité de l'organisation, on devrait prendre un pas de recul et laisser les organismes chargés de faire l'enquête faire cette enquête libres de toute influence politique, médiatique ou autres, M. le Président. Est-ce qu'on peut, pour une fois, respecter l'indépendance?

**Le Président :** En terminant.

**Mme Vallée :** Parce que, depuis une semaine, on l'a pas mal mise à mal.

**Le Président :** Première complémentaire, Mme la députée de Joliette.

**Mme Véronique Hivon**

**Mme Hivon :** C'est précisément pour préserver l'indépendance et la crédibilité du DPCP qu'on demande si une telle mesure est envisagée. Je rappelle ce que la ministre déclarait en 2014 : «Considérant que la preuve devra être évaluée de nouveau et afin de préserver la crédibilité et l'indépendance du DPCP, j'ai demandé à la [direction] de confier à des procureurs indépendants l'évaluation du dossier.»

Si ces raisons-là étaient bonnes en 2014, elles devraient l'être de surcroît aujourd'hui. Pourquoi refuse-t-elle cette avenue?

**Le Président :** Mme la ministre de la Justice.

**Mme Stéphanie Vallée**

**Mme Vallée :** M. le Président, aujourd'hui, il n'y a aucun élément qui nous permet de conclure que le DPCP est en cause, pour le moment. On a une enquête qui est en branle, qui a été mise en branle à la suite d'allégations lancées sur la place publique. Laissons d'abord l'enquête faire sa démarche et procéder avant de laisser sous-entendre qu'il y a actuellement un conflit d'intérêts.

Si la collègue a de l'information précise, je l'invite à nous la partager...

**Le Président :** En terminant.

**Mme Vallée :** ...parce que nous, de notre côté, on n'a pas d'information à ce niveau-là.

**Le Président :** Deuxième complémentaire, Mme la députée de Joliette.

**Mme Véronique Hivon**

**Mme Hivon :** L'enquête porte précisément sur de possibles entraves de procureurs. Je veux juste lire un extrait du communiqué du ministère de la Sécurité publique émis hier : «Ce dernier a [...] évoqué publiquement — M. Francoeur — le

27 avril [...], qu'un dossier d'enquête de fraude ou de "trafic d'influence" impliquant des élus libéraux aurait conduit au dépôt d'accusations, n'eût été le fait que le dossier concernait ces élus libéraux.» Et elle sait très bien que des procureurs, en cours d'enquête, pourraient être appelés à collaborer.

Pourquoi refuse-t-elle la mise sur pied d'un comité indépendant?

**Le Président :** Mme la ministre de la Justice.

**Mme Stéphanie Vallée**

**Mme Vallée :** Ce que je refuse, M. le Président, c'est de présumer des suites et de la finalité d'une enquête. Aujourd'hui, il n'y a personne en cette Chambre qui peut présumer de la finalité des choses. Laissons d'abord l'enquête suivre son cours, c'est notre responsabilité, et évitons d'entraver cette enquête par nos faits, par nos gestes, par nos déclarations. Évitions de miner la confiance qu'a la population envers nos institutions. On a le devoir, les 125 députés en cette Chambre, de respecter l'intégrité et l'indépendance de nos institutions et d'éviter, de par nos déclarations, de faire des pressions politiques, comme le voudrait si bien...

**Le Président :** En terminant.

**Mme Vallée :** ...le chef de l'opposition.

**Le Président :** M. le...

**M. Bérubé :** M. le Président, elle prête des intentions au chef de l'opposition très clairement. Vous l'avez entendue...

**Le Président :** Principale, Mme la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

**Présumé lien entre le financement du Parti libéral et  
certaines nominations dans la fonction publique**

**Mme Manon Massé**

**Mme Massé :** Merci, M. le Président. La semaine dernière, je demandais au premier ministre de prendre la fin de semaine pour bien réfléchir sérieusement à tout ce qui est en train de se passer. Je voulais qu'il réfléchisse aux actions qu'il posera pour rétablir la confiance de la population envers la classe politique. Et qu'est-ce qu'on apprend encore cette semaine? Encore des allégations de corruption, de copinage, et aujourd'hui démonstration que les nominations sont carrément achetées. Un peu de financement politique pour le Parti libéral et, hop! on envoie son C.V., on a une job.

Si le premier ministre doit déclencher des élections dans tous les comtés des ministres à 100 000 \$, qu'il le fasse, mais ma demande et ce que le peuple demande, c'est : Qu'est-ce qu'il compte faire? Quel est son plan? Le peuple québécois est en droit de savoir ça de son premier ministre.

• (11 heures) •

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** Bien, le plan du gouvernement, contrairement à certaines demandes qui sont faites par les oppositions, n'est certainement pas de ne pas respecter la séparation des pouvoirs entre les enquêtes policières, le rôle des procureurs et la justice. Il y a eu des allégations très graves qui ont été faites, effectivement, depuis une semaine. On est tous extrêmement surpris et en même temps, je dirais, là, peinés d'entendre des choses comme ça sur notre société. Mais il se trouve que, concernant, visiblement, les fuites concernant les enquêtes de l'UPAC, le commissaire à l'UPAC a dit qu'il allait enquêter à l'interne pour voir comment ça se fait parce que, comme on l'a dit souvent, ce n'est pas normal que des éléments de preuve potentiels soient remis à des journalistes plutôt qu'à des procureurs. Et, d'autre part, concernant les allégations à l'égard du DPCP et des procureurs, bien, il y a une enquête de la Sûreté du Québec avec la police de Québec et la police de Montréal qui a cours à l'heure actuelle, qui a été déclenchée hier.

Alors, notre rôle, là, comme personnes en politique, qu'on soit du gouvernement ou des oppositions, c'est de laisser le travail des institutions se faire et de les respecter. C'est ça, notre rôle.

**Le Président :** Première complémentaire, Mme la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

**Mme Manon Massé**

**Mme Massé :** Bien sûr qu'il y a une différence entre la responsabilité criminelle, la responsabilité politique, c'est clair. Ceci étant dit, on fait ici état d'une responsabilité politique, du fait que la population du Québec, de plus en plus,

n'y croit plus, au rôle qu'on joue, puisqu'ils se disent : Dans le fond, on a beau faire ce que les gens disent qu'ils font puis on a beau changer des lois, mais ils ne les respectent pas.

Alors, qu'est-ce que le premier ministre entend nous donner comme plan pour rétablir...

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** Oui. On est tous responsables de lutter contre le cynisme dont s'est emparée une partie de notre population. Et la moindre des choses qu'on doit faire ici, en cette Chambre, c'est de cesser de le nourrir.

Alors, lorsque des oppositions nous disent qu'ils n'ont pas confiance dans le DPCP, qu'ils n'ont pas confiance dans l'UPAC, qu'ils nous demandent d'interférer dans des enquêtes, de se mettre les deux mains dedans, ils alimentent le cynisme. Ils l'alimentent, le cynisme. Ils laissent croire que c'est ça, le Québec. Ce n'est pas ça, le Québec. Et on a mis en place des institutions solides, et on en a mis, des très solides, récemment. J'ai dit tout à l'heure... je me suis trompé sur la date du DPCP, c'est 2006. On a mis en place le DPCP en 2006...

**Le Président :** En terminant.

**M. Coiteux :** ...puis on a mis en place l'UPAC. Et on respecte la séparation des pouvoirs...

**Le Président :** Deuxième complémentaire, Mme la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques.

**Mme Manon Massé**

**Mme Massé :** Mais l'enjeu, c'est que le niveau de cynisme est là. Il est là, c'est un constat, on le partage tous et toutes. On a vu des actions concrètes et des résultats concrets en ce qui a trait à la corruption au niveau des paliers municipaux. Des maires sont présentement en prison, des gens sont devant la justice, pendant que Marc Bibeau, Jean Charest ne sont même pas inquiétés, M. le Président.

Pourquoi est-ce qu'il ne se passe rien lorsque nous avons affaire à la corruption au sein du gouvernement...

**Le Président :** M. le ministre de la Sécurité publique.

**M. Martin Coiteux**

**M. Coiteux :** Oui. Il y a des gens sur qui ont porté des enquêtes, notamment des enquêtes de l'UPAC. Il y a eu des accusations et il y a des gens qui paient de leurs crimes parce que justice a été rendue. Donc, c'est signe qu'il y a quelque chose qui fonctionne bien, il y a quelque chose qui fonctionne bien dans nos institutions, et notre souhait, c'est que ça continue comme ça.

Malheureusement, M. le Président... puis je ne dis pas que c'est le cas de la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, là, mais malheureusement, dans cette Chambre, il y a des gens dans les partis d'opposition qui se servent du cynisme dans l'espoir de faire des gains partisans. C'est très dangereux pour la suite des choses. Faites des gains partisans avec des propositions constructives, pas en attaquant les institutions démocratiques...

**Le Président :** En terminant.

**M. Coiteux :** ...et la société de droit au Québec.

**Le Président :** Principale, M. le député de Chambly.

**Résultats scolaires des élèves en difficulté**

**M. Jean-François Roberge**

**M. Roberge :** M. le Président, hier, le ministre nous a dit qu'il était d'accord avec le gonflage de notes, d'accord pour que les 58 % et 59 % soient transformés par magie en 60 %. Le ministre banalise la situation, puis ses arguments sont déconcertants. Il dit que ça se fait ailleurs, ça se fait depuis longtemps, les autres l'ont fait avant moi, ça touche seulement 1,6 % des élèves. C'est pauvre comme argument. Et, pour lui, le dossier est clos, je ne veux plus en entendre parler.

Il ne comprend pas que, derrière la statistique, il y a des élèves. 5 400 élèves en difficulté ont vu leurs notes d'examen gonflées par le ministère l'an passé. Ces élèves-là, là, ils avaient besoin d'aide avant l'examen, pas après en gonflant leur note. Ils auraient peut-être aimé qu'on les aide à réussir pour vrai, mais, ah! c'est vrai, ce gouvernement-là a coupé dans les services d'aide à la réussite.

Est-ce que le ministre peut revenir sur sa décision et réaffirmer que la note de passage au Québec, ce n'est pas 58 %, ce n'est pas 59 %, c'est 60 % ?

**Le Président :** M. le ministre de l'Éducation.

**M. Sébastien Proulx**

**M. Proulx :** Oui, M. le Président. On a eu l'occasion d'en discuter hier encore en crédits pour une ixième fois, puis ça me fait toujours plaisir d'avoir l'occasion de me lever pour discuter de cela.

Deux choses, M. le Président. Je suis toujours surpris d'entendre le député de Chambly nous parler de ce qui se fait au ministère avec... statistiques plutôt que de me parler de ce qui fait dans les écoles, alors que lui y était déjà dans sa vie, dans les écoles. Et moi, ma préoccupation, elle est notamment de ce qui se passe dans les écoles. J'ai dit que nous étions pour travailler avec ceux qui sont concernés, c'est-à-dire les enseignants, les directions d'école et les commissions scolaires. À moins que quelqu'un ici ait des codes informatiques, M. le Président, je ne pense pas que c'est ici que ça se passe s'il y avait des notes changées suite à des épreuves dans les écoles.

En ce qui a trait à ce qui arrive au ministère et le traitement statistique, M. le Président, ce n'est pas 1,6 % des élèves, c'est 1,6 % des épreuves. C'est moins d'élèves encore, M. le Président. Alors, j'ai dit qu'à l'égard du ministère, pour ce qui a trait du traitement statistique, pour moi, ce n'était pas un enjeu. Les vérifications, elles vont se porter sur ce qui se passe dans les écoles. Pourquoi vous pensez, M. le Président, qu'on va investir 1,8 milliard de dollars dans les cinq prochaines années pour avoir 7 200...

**Le Président :** En terminant.

**M. Proulx :** ...nouvelles ressources en services directs dans les écoles? C'est pour soutenir nos élèves en difficulté...

**Le Président :** Première complémentaire, M. le député de Chambly.

**M. Jean-François Roberge**

**M. Roberge :** M. le Président, je n'en reviens pas, toujours pas, que le ministre banalise la baisse des exigences et le gonflage de notes. Je le sais, que c'est 1,6 % des épreuves, et, justement, ça, c'est 5 400 élèves. Ce n'est pas juste des statistiques, c'est des élèves en difficulté scolaire, des élèves qui auraient aimé qu'on les aide à réussir pour vrai. 5 400 élèves, c'est l'équivalent de cinq écoles secondaires complètes auxquelles on a gonflé les notes.

Pourquoi le ministre refuse-t-il d'établir que la note de passage au Québec, c'est 60 %?

**Le Président :** M. le ministre de l'Éducation.

**M. Sébastien Proulx**

**M. Proulx :** M. le Président, je l'ai dit hier puis je vais continuer à le dire, pour passer son épreuve, pour passer une année, ça prend 60 % dans l'épreuve, je l'ai dit hier. Le traitement statistique dont il parle n'a rien à voir avec un camoufflage, n'a rien à voir avec les services à offrir de plus à des élèves en difficulté, parce que nous allons le faire.

Il n'y a pas de mécanisme au ministère de l'Éducation pour camoufler quoi que ce soit, c'est un traitement statistique qui existe partout, M. le Président, depuis des années. Pourquoi? Pour prévenir des erreurs et pour ne pas se retrouver avec des élèves qui se retrouveraient, avec les acquis, avec le minimum des acquis, à échouer plutôt que de réussir pour les raisons que j'ai déjà évoquées.

**Le Président :** En terminant.

**M. Proulx :** Maintenant que j'ai dit ça, M. le Président, il était dans les écoles, il a enseigné. Qu'est-ce qu'il faisait, lui, quand...

**Le Président :** Deuxième complémentaire, M. le député de Chambly.

**M. Jean-François Roberge**

**M. Roberge :** M. le Président, ce que le ministre appelle un traitement statistique, c'est un gonflage de notes, c'est un traficottage de notes. À un moment donné, il faut appeler les choses par leur vrai nom. Il y a 5 400 élèves dont on a traité statistiquement les notes. C'est les enseignants qui sont responsables de l'évaluation, il devrait respecter l'autonomie professionnelle des enseignants. Il faudrait qu'il dise que la note de passage, c'est 60 %, pas moins. Ceux qui donnent les notes au Québec, c'est les enseignants, et personne d'autre.

Est-ce qu'il peut dire ça?

**Le Président :** M. le député de Chambly, faites attention aux qualificatifs que vous utilisez dans vos... M. le ministre de l'Éducation.

**M. Sébastien Proulx**

**M. Proulx :** M. le Président, j'ai eu l'occasion de le dire puis je vais le redire, effectivement que la responsabilité de l'évaluation est dans les mains de l'enseignant. Le leadership pédagogique, il est dans l'école, M. le Président, c'est à l'école que ça se passe. Les discussions avec les parents, la direction, les enseignants, c'est dans l'école.

Mais il a enseigné, M. le Président, il a été enseignant. Vendredi, il ne le savait pas, comment ça se passait, lui-même en apprenait autant des collègues qui n'ont jamais enseigné, M. le Président. Alors, si lui ne le savait pas, c'est peut-être qu'on n'est pas dans le scandale dont il souhaite nous amener aujourd'hui.

Et, deuxièmement, M. le Président, comment peut-il focusser sur ce qui se passe au ministère alors que, dans des écoles, des enseignants comme lui demandent un coup de main, M. le Président?

**Le Président :** Principale, M. le député de Richelieu.

### **Gestion des barrages d'Hydro-Québec dans le contexte des inondations en Mauricie**

#### **M. Sylvain Rochon**

**M. Rochon :** Oui. M. le Président, depuis plusieurs jours, il y a des milliers de nos concitoyens qui sont aux prises avec des inondations. En Mauricie, le maire de La Tuque affirme n'avoir jamais vu une telle situation depuis 40 ans.

Il y a de plus en plus de questions sur la gestion des barrages d'Hydro-Québec, qui contrôle près de la moitié de l'eau de la rivière Saint-Maurice, entre autres via le réservoir Gouin. La société d'État a émis un communiqué hier pour rassurer la population, mais les sinistrés, ils attendent bien plus qu'un communiqué. Au vu des inondations qui frappent actuellement La Tuque, Shawinigan, Trois-Rives, Saint-Boniface et Saint-Étienne-des-Grès, la part de responsabilité d'Hydro-Québec, elle ne peut pas être écartée.

Est-ce que la ministre responsable de la Mauricie est satisfaite de la gestion des barrages d'Hydro-Québec dans le contexte des inondations en Mauricie?

**Le Président :** M. le leader du gouvernement.

#### **M. Jean-Marc Fournier**

**M. Fournier :** Oui. Mon collègue responsable d'Hydro-Québec n'est pas avec nous aujourd'hui, mais je peux relater certainement une conversation que j'ai eue avec lui hier où, si vous acceptez la réponse indirecte, il confirmait les échanges qu'il avait eus avec Hydro-Québec, où Hydro-Québec disait qu'effectivement ils suivaient la situation, mais qu'il n'y avait aucun lien en ce moment avec le contrôle des barrages et le niveau d'eau. Donc, du côté d'Hydro-Québec, la situation est claire en ce moment, bien qu'il y ait une attention portée à la situation, évidemment, ça va de soi, le principe de précaution s'appliquant. Ceci étant, il n'y a aucun lien direct entre la situation vécue par de nombreux de nos concitoyens qui, malheureusement, sont aux prises avec ces éléments du climat...

Ceci étant, mon collègue de la Sécurité publique pourra certainement répondre aux questions additionnelles sur l'apport qui est fait aux gens qui sont touchés. Parce que, dans ces sujets, ce sont ceux qui vivent les conséquences des inondations qu'il faut accompagner au premier titre, et je suis persuadé que mon collègue, à une additionnelle, pourra répondre de façon plus abondante à une autre question.

• (11 h 10) •

**Le Président :** Principale, Mme la députée de Taschereau.

### **Avenir du pont de Québec**

#### **Mme Agnès Maltais**

**Mme Maltais :** M. le Président, à une question que j'ai posée cette semaine concernant l'entretien et la peinture du pont de Québec, le ministre de la Capitale-Nationale a répondu ceci, en notant qu'il insistait pour le dire dans le micro pour qu'on note bien ses propos. Eh bien, je les ai notés, je le cite : «Nous connaissons la solution, et elle est assez bien définie.» Et puis, parlant des ministres libéraux fédéraux : «Nous avons ouvert un espace de négociation, nous attendons un appel depuis deux semaines.» C'est très clair. Pourtant, le ministre fédéral Duclos affirme que le ministre québécois ne lui a soumis aucune solution, qu'il est curieux d'en savoir davantage, puisqu'il n'en sait rien.

Alors, comment un ministre du gouvernement du Québec a-t-il pu annoncer qu'il était en négociation avec Ottawa, alors qu'Ottawa dit qu'il n'en a jamais entendu parler? Comment est-ce qu'il peut négocier tout seul?

**Le Président :** M. le ministre de l'Emploi.

#### **M. François Blais**

**M. Blais :** Alors, je remercie beaucoup la collègue pour sa question. Sa préoccupation est tout à fait légitime aussi pour l'avenir du pont de Québec. À Québec, nous sommes tous de plus en plus inquiets pour l'avenir du pont de Québec, s'assurer que sa pérennité soit réalisée.

Donc, pour répondre à sa question, effectivement, je l'ai dit dans le micro, je l'ai dit à plusieurs reprises aussi que, depuis un certain temps, depuis même plusieurs mois, j'ai des conversations personnelles avec le ministre Duclos sur la question de l'avenir du pont et sur leur engagement, l'engagement qu'ils ont pris, lors de la dernière élection fédérale, à trouver une solution et à prendre leurs responsabilités.

On a discuté ensemble de plusieurs types de solutions possibles. Les solutions existent. Moi, j'en ai une, j'ai une solution, j'en ai déjà parlé. Je m'attendais, effectivement... nous nous attendons encore à avoir une réponse, à avoir un contact pour s'assurer que la négociation puisse commencer pour s'assurer de la pérennité, de l'avenir de notre pont de Québec.

**Le Président :** Cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

#### Motions sans préavis

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Et nous en sommes à la rubrique des motions sans préavis. Et, en fonction de nos règles et de l'ordre de présentation, je cède la parole à M. le député de Bertrand.

#### Souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de la politique familiale du Québec et du réseau des centres de la petite enfance

**M. Cousineau :** Merci, M. le Président. M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la députée de Mirabel, la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, la députée de Vachon et le député de Groulx, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale souligne le 20<sup>e</sup> anniversaire de la politique familiale du Québec et du réseau des centres de la petite enfance;

«Qu'elle reconnaisse son succès économique et social qui a notamment permis d'offrir des services de garde éducatifs de qualité et à plusieurs femmes d'accéder au marché du travail pour faire reculer la pauvreté;

«Qu'elle encourage le gouvernement à poursuivre le développement du réseau.»

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Alors, merci à vous, M. le député de Bertrand. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

**M. Tanguay :** ...l'adopter sans débat, M. le Président.

#### Mise aux voix

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Très bien. Alors, cette motion est-elle adoptée? Adopté. Maintenant, je cède la parole à M. le député de Chambly pour une autre motion sans préavis.

**M. Roberge :** M. le Président, je demande le consentement pour déposer la motion suivante conjointement avec le député de Lac-Saint-Jean, le député de Groulx, la députée de Vachon et la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques :

«Que l'Assemblée nationale rappelle que la note de passage dans les écoles du Québec est de 60 %;

«Qu'elle demande au gouvernement de mettre en place tous les moyens nécessaires afin de venir en aide aux élèves en difficulté plutôt que de gonfler artificiellement leurs notes.»

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Très bien. Alors, merci, M. le député de Chambly. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? Il n'y a pas de consentement.

Je cède maintenant la parole à M. le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la présentation d'une nouvelle motion sans préavis.

#### Souligner le Mois de l'arbre et des forêts

**M. Blanchette :** Alors, merci, M. le Président. Je sollicite le consentement afin de présenter la motion suivante, et ce, conjointement avec le député de Bonaventure, le député de Masson, la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques, le député de Laurier-Dorion, la députée de Vachon ainsi que le député de Groulx :

«Que l'Assemblée nationale souligne le mois de mai à titre de Mois de l'arbre et des forêts et qu'elle reconnaisse l'importance de la forêt au Québec, pour sa biodiversité, son apport à la lutte contre les changements climatiques, son économie et ses emplois.»

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Très bien. Alors, merci, M. le ministre. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

**M. Tanguay :** Oui, M. le Président. Nous proposons de l'adopter sans débat.

#### Mise aux voix

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Bien. Alors, cette motion est-elle adoptée? Adopté. Pour une autre motion sans préavis, Mme la députée de Vachon.

**Mme Ouellet :** Merci, M. le Président. Je demande le consentement de la Chambre pour débattre de la motion suivante conjointement avec le député de Rousseau, le député de Beauce-Nord, le député de Groulx et la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques :

«Que l'Assemblée nationale note que la Caisse de dépôt et de placement du Québec a, depuis 2013, presque doublé ses placements dans des entreprises faisant affaire avec des paradis fiscaux pour atteindre 26,2 milliards de dollars;

«Que l'Assemblée nationale rappelle qu'elle a adopté unanimement le rapport sur les paradis fiscaux de la Commission des finances publiques en mars dernier;

«Qu'elle rappelle en particulier la recommandation 19 du rapport qui s'adresse directement à la CDPQ;

«Qu'elle demande à la CDPQ de réduire progressivement ses investissements dans les entreprises qui font de l'évitement fiscal abusif ou de l'évasion fiscale. Que la Caisse de dépôt et de placement du Québec fasse état de cette opération dans son rapport annuel;

«Que l'Assemblée nationale demande également à la CDPQ de ne plus faire de nouveaux investissements dans les entreprises qui font affaire avec des paradis fiscaux.»

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Merci, Mme la députée de Vachon. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? M. le leader adjoint du gouvernement.

**M. Tanguay :** M. le Président, ce n'est pas du tout le même libellé que celui soumis en temps opportun, alors pas de consentement.

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Très bien. Il n'y a pas de commentaire là-dessus, Mme la députée de Vachon. Si vous voulez revenir, il y aura d'autres moments.

Y a-t-il d'autres motions sans préavis? Mme la whip en chef de l'opposition officielle.

#### **Modifier la composition de certaines commissions parlementaires**

**Mme Poirier :** M. le Président, conformément à l'article 129 de notre règlement, je fais motion afin :

«Que le député de Beauharnois soit nommé membre de la Commission des finances publiques en remplacement de la députée de Chicoutimi; et

«Que le député de Saint-Jérôme soit nommé membre de la Commission de la culture et de l'éducation;

«Que ces changements prennent effet immédiatement.»

#### **Mise aux voix**

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Très bien. Alors, merci, Mme la whip en chef de l'opposition officielle. Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

À la rubrique, maintenant, des avis touchant les travaux des commissions, M. le leader adjoint du gouvernement.

**M. Tanguay :** Oui. Merci beaucoup, M. le Président. Alors, j'avise cette Assemblée que la Commission des transports et de l'environnement entreprendra l'étude des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques dès maintenant, pour une durée de deux heures, de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission des finances publiques poursuivra l'étude du volet Finances des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille Finances dès maintenant, pour une durée de deux heures, et complétera l'étude de ce même portefeuille en procédant à l'étude du volet Revenu Québec de 19 h 30 à 21 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission des relations avec les citoyens procédera à l'étude du volet Famille du portefeuille Famille des crédits budgétaires 2017-2018 dès maintenant, pour une durée de deux heures, et de 19 h 30 à 21 h 30, à la salle du Conseil législatif;

La Commission de la santé et des services sociaux poursuivra l'étude du volet Santé et Accessibilité aux soins des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille Santé et Services sociaux dès maintenant, pour une durée de deux heures, et complétera lesdits crédits de 15 heures à 18 heures, à la salle de l'Assemblée nationale;

La Commission des institutions procédera à l'étude du volet Relations canadiennes des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille Conseil exécutif aujourd'hui, de 14 heures à 18 heures, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission de la culture et de l'éducation procédera à l'étude du volet Promotion et protection de la langue française des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille Culture et Communications aujourd'hui, de 14 heures à 18 heures, à la salle du Conseil législatif;

La Commission de l'aménagement du territoire complétera l'étude du volet Loisir et Sport des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur aujourd'hui, à compter de 17 heures, pour une durée de 39 minutes, à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May — et finalement, M. le Président;

La Commission de l'économie et du travail procédera à l'étude du volet Travail du portefeuille Travail, Emploi et Solidarité sociale aujourd'hui, de 19 h 30 à 22 h 30, à la salle de l'Assemblée nationale.

**Le Vice-Président (M. Ouimet) :** Très bien. Alors, merci, M. le leader adjoint, pour ces avis.

Est-ce qu'il y a consentement pour déroger à l'article 143.1 du règlement concernant l'horaire des travaux des commissions, puisque la CCE et la CI seront convoquées aujourd'hui, de 14 heures à 18 heures? Il y a consentement.

À la rubrique, maintenant, des renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

### **Ajournement**

Alors, puisque nous sommes à la période de l'étude des crédits budgétaires et que, conformément aux dispositions de l'article 282 du règlement, l'Assemblée ne procède qu'aux affaires courantes, je lève la séance, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés au jeudi 4 mai 2017, à 9 h 40. Bonne journée dans les travaux aux commissions.

*(Fin de la séance à 11 h 20)*